

## Compte-rendu / Condensé revendicatif Audience du SNIA au ministère de la Fonction publique - 23/10/2012.

- Mme Sophie LEBRET Représentant du ministère de la Fonction publique
- M. Jean-Marc SERRAT – Président du SNIA ;
- M. Simon TALAND – Secrétaire général du SNIA ;
- M. Eric VAST – Collectif IADE Haute-Normandie

### Points abordés

Grilles indiciaires / traitement	Les grilles salariales ne sont pas au niveau des responsabilités exercées quotidiennement ni d'une profession niveau Master, (ex : psychologue clinicien).	Nous demandons à retrouver notre corps professionnel avec une grille indiciaire prenant en compte notre niveau d'étude et nos responsabilités.
Dénonciation du droit d'option	Écrasement des grilles, l'écart salarial IDE / IADE encore amoindri.	Notre revendication historique est un différentiel de 100 points d'indice entre IDE et IADE (25 points par semestres d'études supplémentaires).
	Perte de la reconnaissance de la pénibilité, (+7 années contre 2 pour la population générale).	Nous demandons de nouvelles mesures reconnaissant la pénibilité de notre métier et de la filière infirmière en général.
Cadre de Santé IADE	Aucune revalorisation prévue, droit d'option des cadres en attente depuis juillet 2012 !	Demande à ce que le régime indemnitaire prenne en considération la spécificité des CS IADE.
Indemnités travaux de nuit, dim.JF	La compensation des contraintes liées à l'exercice des professions soignantes dans la fonction publique hospitalière est scandaleuse.	Demande à ce que soit réévalué le régime indemnitaire de la fonction publique hospitalière pour ces problématiques. ((+1,06€/H de travail nocturne, 42€/dimanche et JF travaillé...))

Entretien cordial, une écoute active de la part de notre interlocuteur.

A l'occasion de cette rencontre nous avons pu présenter la profession (cursus, niveau de formation, responsabilités) et exposer toutes les revendications de la filière spécifiques à la fonction publique hospitalière (exposées dans le tableau ci-dessous), l'historique des injustices des réformes de 2001 et 2010 à l'aide de documents démonstratifs soumis au fond documentaire de l'équipe ministérielle.

Le gouvernement est dans une phase de concertation. Des mesures concernant la pénibilité vont être prises, notre interlocuteur nous indique qu'ils veulent « remettre tout à plat » concernant les rémunérations et la pénibilité dans les cadres d'emploi de la fonction publique. Aucune annonce concernant l'éventuelle réattribution du 1/10<sup>ème</sup> à la catégorie « *sédentaire* » mais des actes de prévention de la pénibilité, des aménagements de fin de carrière... ce que le précédent gouvernement prônait également...

Nous avons démontré que la catégorie sédentaire n'était pas forcément intéressantes pour les retraites avec parfois un gros différentiel par rapport à l'actif selon les cas. Le rachat des années contractuelles pour préparer sa retraite, qui ne sera plus possible au 02/01/2013, ne sera pas remis en cause, ce qui entrainera des allongements de carrière pour des départs à taux plein non négligeable

La dynamique des fusions de corps (dont nous avons été victime) comme la dynamique de convergence des statuts publics et privés sont des dynamiques qui perdureront car elles semblent faire consensus chez les politiques et hauts fonctionnaires en charge de la réforme de la fonction publique...

Le changement de couleur politique induirait que certains avantages du secteur privé pourraient être attribués aux fonctionnaires et pas seulement les points négatifs comme précédemment (jour de carence...).

Malgré ce constat, nous pensons que la voix des IADE a été entendue aujourd'hui. Nous avons précisé que les rendez-vous au ministère de la santé comme ce rendez-vous à celui de la fonction publique devaient être considérés comme une demande et que toute la profession en attend des réponses concrètes.

Nous avons signifié que nous ne voulions pas être les oubliés d'une réforme, notamment celle qui sera engagée en 2013. Nous espérons qu'à cette occasion des propositions seront faites pour améliorer les grilles indiciaires. La profession doit rester vigilante et prête à réagir si, de nouveau, nous sommes les oubliés de la prochaine réforme.

Nous continuons l'action

**L'équipe du SNIA**

Syndicat National des Infirmiers Anesthésistes (SNIA) - 157 rue Legendre 75017 Paris  
Tel : 01.40.35.31.98 - Fax : 01.40.35.31.95 - Email : [contact@snia.net](mailto:contact@snia.net) Site : [www.snia.net](http://www.snia.net)